



Le logement meublé en colocation

La ville propose des chambres meublées en colocation dans un appartement, en plein centre-ville. Un projet économique et social, pour faciliter l'installation de stagiaires et de salariés.

Les contrats de colocation seront signés avec la mairie pour une durée minimum de 2 mois sur présentation d'un contrat de travail ou de stage.

Il n'y a pas de critères de ressources. Si vous avez un CDI, ce sera le temps de la période d'essai, sinon, pour un CDD ou un stage, le temps du contrat.

Contactez le 02 41 79 74 10.

Description du logement

L'appartement meublé est composé de 3 chambres, dont une avec salle de bain. Une grande pièce de vie, une cuisine et une salle de bains seront à partager. Des placards fermés à clé sont réservés à chaque colocataire.